



**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**

Centre communautaire Marcel-Giroux
4501, rue Bannantyne

Verdun (Québec) H4G 1E3

téléphone: 514 765-7150

télécopieur: 514 765-7263

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

**Adoptée par le conseil d'arrondissement
du 1^{er} février 2011**

TABLE DES MATIÈRES

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES.....	3
LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES	3
LES RESSOURCES OFFERTES AUX ORGANISMES RECONNUS	4
LE PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE (P.A.F.).....	7
LA PROCÉDURE POUR OBTENIR UNE ASSISTANCE FINANCIÈRE	9
ANNEXE 1 FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE.....	10
ANNEXE 2 MISE À JOUR DE LA RECONNAISSANCE.....	13
ANNEXE 3 LISTE DES ORGANISMES.....	16

Politique de soutien aux organismes

1. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

- ▶ Identifier les organismes qui oeuvrent sur le territoire de l'arrondissement de Verdun;
- ▶ Améliorer le réseau de communication entre les organismes, l'arrondissement et les citoyens;
- ▶ Favoriser la prise en charge des activités par les organismes.

2. LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

Tous les organismes qui oeuvrent dans l'arrondissement de Verdun et dont la mission s'harmonise avec les orientations de l'arrondissement peuvent obtenir la reconnaissance de l'arrondissement, ainsi que le soutien qui s'y rattache.

2.1 La procédure pour obtenir ou maintenir la reconnaissance (accréditation)

Compléter le formulaire de demande de reconnaissance et le retourner à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (voir Annexe 1).

Faire vérifier par le représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social la conformité des critères ci-dessous mentionnés.

2.2 Les critères généraux d'admissibilité

- Être un organisme incorporé selon la troisième partie de la loi des compagnies;
- Être un organisme à but non lucratif à caractère communautaire, social, sportif, plein air, loisirs ou culturel;
- Avoir son siège social dans l'arrondissement de Verdun ou être un organisme représentatif qui offre des services dans l'arrondissement de Verdun ou être un organisme régional qui offre des services dans l'arrondissement de Verdun pour les personnes atteintes d'une déficience;
- Être un organisme représentatif, c'est-à-dire compter au moins douze (12) membres possédant leur carte Accès Verdun ou offrir des services à au moins douze (12) résidents de l'arrondissement de Verdun;
- Ne pas dédoubler les activités existantes dans l'arrondissement de Verdun;
- Les membres du conseil d'administration doivent être bénévoles et ne pas agir comme employés rémunérés;
- Tenir une assemblée générale annuelle de ses membres et en informer le chef de division concerné;
- Se procurer la carte Accès Verdun pour organismes, selon la tarification en vigueur, et la maintenir à jour.

2.3 Les documents exigés

Au début de chaque année, l'organisme doit fournir les documents suivants :

- La charte, les règlements généraux et amendements ainsi que les mises à jour;
- Un rapport financier annuel;
- La liste des membres du conseil d'administration et leurs coordonnées;
- La liste des membres de l'organisme et les numéros de carte Accès Verdun valides (sur demande);
- Les procès-verbaux des assemblées (sur demande);
- Numéro de carte Accès Verdun pour organismes;
- Le programme des activités à venir et/ou le rapport des activités réalisées l'année précédente;
- Les documents promotionnels de l'organisme;
- Les documents d'information relatifs à l'organisme.

NOTES :

- ✎ L'arrondissement de Verdun se réserve le droit d'exiger un rapport vérifié par un membre en règle d'une corporation comptable reconnue pour les budgets s'élevant à 30 000 \$ et plus.
-

2.4 La cessation d'activités

En cas de cessation des activités d'un organisme reconnu, l'arrondissement ne se porte pas responsable des dettes qui auraient pu être contractées par l'organisme.

3. LES RESSOURCES OFFERTES AUX ORGANISMES RECONNUS

La carte Accès Verdun pour organismes donne droit à des ressources humaines, financières et matérielles dont dispose la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

3.1 Au plan des ressources humaines

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social soutient les organismes par ses ressources humaines en offrant un soutien professionnel.

Ce soutien s'effectue par le partage des informations et des connaissances se rapportant à :

- l'incorporation de l'organisme ;
- la planification, l'organisation et la réalisation d'activités ;
- la communication, plus spécifiquement la promotion/publicité de l'organisme (journée d'inscription commune, annonce ou liste des organismes dans les répertoires des activités et services publiés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, affichage dans les lieux publics) ;
- la recherche de financement et les demandes de subvention.

3.2 Au plan des ressources matérielles

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social soutient les organismes en offrant des ressources matérielles.

Les ressources matérielles dont nous disposons sont les suivantes :

- des locaux pour réunions, salles d'activités et salles de réception *;
- des terrains de sport, des parcs et des heures de glace*;
- des gymnases, une piscine*;
- le prêt d'équipement audiovisuel tel que projecteur à diapositives, écran, etc.*;
- le prêt d'équipement pour la réalisation d'activités tel que barricades, tribunes, panneaux d'exposition, vestiaires portatifs, etc.*;
- l'accès au service de photocopies de l'arrondissement (avec délai raisonnable et autorisation du Chef de division concerné);
- l'accès gratuit au patinage public et au bain libre (groupes d'au moins six (6) personnes) ;
- l'emprunt de documents aux bibliothèques municipales;
- l'emprunt de documents d'information touchant la gestion des O.S.B.L.;
- le transport de matériel, si nécessaire;
- l'envoi postal (un par année par organisme).

NOTES :

 * Le document *Règlement sur les tarifs* en régit la tarification.

3.3 Au plan des ressources financières

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social offre aux organismes reconnus un programme d'assistance financière.

Ce programme est accessible pour les organismes oeuvrant auprès des jeunes de 17 ans et moins.

Pour accéder à cette assistance financière, l'organisme doit faire parvenir le formulaire d'assistance financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Dans le cadre de la Politique familiale et afin de favoriser la création de places additionnelles dans les Centres de la Petite Enfance (CPE), un soutien financier est accordé à un CPE pour un montant équivalant au coût du permis de construction à obtenir lors de travaux de relocalisation ou d'agrandissement de la garderie.

3.4 Autres services

- Participation aux ateliers de formation pour les administrateurs d'organismes sans but lucratif (O.S.B.L.);
- Invitation à la soirée de reconnaissance des bénévoles.

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**

Centre communautaire Marcel-Giroux
4501, rue Bannantyne

Verdun (Québec) H4G 1E3

téléphone: 514 765-7150

télécopieur: 514 765-7263

**PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE (P.A.F.)
POUR LES ORGANISMES RECONNUS
OFFRANT DES ACTIVITÉS
AUX 17 ANS ET MOINS SEULEMENT**

Programme d'assistance financière pour les organismes reconnus

4. LE PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE (P.A.F.)

Le programme d'assistance financière (P.A.F.) s'adresse à tous les organismes reconnus par l'arrondissement de Verdun qui offrent des activités aux jeunes verdunois et verdunoises de 17 ans et moins.

L'arrondissement peut accorder un soutien financier à tout organisme qui en fait la demande. Cette subvention ne couvre qu'une partie des dépenses de l'organisme et ne subventionne que les activités qui ne reçoivent aucun autre soutien financier de la part de l'arrondissement. Le soutien est accordé en fonction des principes décrits ci-dessous.

4.1 L'enveloppe budgétaire

L'enveloppe budgétaire disponible pour le Programme d'assistance financière est établie annuellement par le conseil d'arrondissement au moment de l'adoption du budget. Le montant alloué pour l'année 2010 s'élève à 299 200 \$.

Étant donné que l'arrondissement de Verdun favorise le développement d'activités prises en charge par les organismes, le Programme d'assistance financière possède un système de pondération qui peut bonifier les activités sélectionnées.

4.2 Les principes du programme

Le Programme d'assistance financière est établi en fonction des heures réelles de participation de chaque membre résidant dans l'arrondissement de Verdun et calculé au prorata des heures totales de participation.

- Concernant les organismes qui offrent des camps de jour, le maximum d'heures de participation admissible est de 40 h/semaine;
- Concernant les organismes qui offrent des camps de fin de semaine, le maximum d'heures de participation admissible est de 25 h/semaine;
- Concernant les organismes qui offrent des camps de jour, avec coucher, le maximum d'heures de participation admissible est de 70 h/semaine.
- Concernant les organismes qui offrent des sorties, le maximum d'heures admissibles est de 10 h/jour;
- Les activités de financement ne sont pas admissibles;
- la carte Accès-Verdun est exigée pour établir le calcul des heures réelles de participation des membres pour l'ensemble des organismes, sauf pour le Centre communautaire Dawson, Toujours ensemble, La maison des jeunes Point de Mire, l'Ancre des jeunes, la Corporation l'espoir, la Maison des familles de Verdun, Pause parents-enfants et le Repère des jeunes de l'I.D.S. pour lesquels la liste des membres résidents de Verdun est utilisée;
- la première ronde de versements est calculée au prorata des heures totales de participation jusqu'à un maximum de 21 546 \$;

- le bonus est établi en redistribuant le solde rendu disponible au prorata des heures totales de participation.

NOTES :

- ✎ Le système de pondération sera applicable lors de l'adoption des politiques de développement au niveau des arts et de la culture, des loisirs, des événements rassembleurs ainsi que des sports et jeux ou du développement social.
-

4.3 Les critères d'admissibilité au programme

Les organismes désireux de bénéficier du Programme d'assistance financière doivent au préalable obtenir la reconnaissance de l'arrondissement telle que décrite précédemment dans la Politique de soutien aux organismes.

Les organismes reconnus doivent favoriser la participation des jeunes de 17 ans et moins à des activités culturelles, sportives ou de loisirs.

L'organisme bénéficiaire d'une subvention de la Ville doit s'engager à embaucher des animateurs professeurs dûment qualifiés pour réaliser les activités.

Les activités organisées par l'organisme doivent être réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

5. LA PROCÉDURE POUR OBTENIR UNE ASSISTANCE FINANCIÈRE

5.1 La date de réalisation

Entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

5.2 Nouvel organisme

Après avoir obtenu la reconnaissance de l'arrondissement :

- Remplir le formulaire de demande, y annexer tous les documents requis et expédier le tout à l'adresse suivante :

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Centre communautaire Marcel-Giroux
4501, rue Bannantyne
Verdun (Québec) H4G 1E3

- Toute demande d'assistance financière doit être accompagnée des documents suivants:
 - o le calendrier d'activités à venir ;
 - o les prévisions budgétaires.

5.3 Organisme ayant déjà bénéficié d'un soutien financier de la part de l'arrondissement de Verdun

- Fournir à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :
 - o la liste des participants avec numéros de carte Accès Verdun, si applicable;
 - o le rapport d'activités du responsable;
 - o le rapport financier.

NOTES :

- ✎ L'enveloppe budgétaire totale établie par le conseil d'arrondissement de Verdun doit être respectée.
 - ✎ Les demandes d'assistance financière seront traitées selon les disponibilités budgétaires.
 - ✎ L'organisme qui en est à sa première demande peut recevoir une avance sur la future subvention, jusqu'à un maximum de trois cents dollars (300 \$).
-

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**

Centre communautaire Marcel-Giroux
4501, rue Bannantyne

Verdun (Québec) H4G 1E3

téléphone: 514 765-7150

télécopieur: 514 765-7263

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**

Centre communautaire Marcel-Giroux
4501, rue Bannantyne

Verdun (Québec) H4G 1E3

téléphone: 514 765-7150

télécopieur: 514 765-7263

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE

1. Renseignements généraux

Nom de l'organisme			
Adresse			
Ville, code postal			
Téléphone, télécopieur			
Courriel ou site Internet			
N° carte Accès Verdun			

Nom du répondant			
Adresse			
Ville, code postal			
Téléphone	Rés.	Bur.	
Télécopieur, courriel			

2. Renseignements sur l'organisme

Date de création de l'organisme	
Votre organisme est-il légalement constitué (corporation, club, etc.)	☐ Oui ☐ Non ☐ En voie d'incorporation

3. Renseignements sur l'intervention de l'organisme

Buts et objectifs poursuivis tels que décrits dans votre charte

4. Catégories d'âge de vos participants

Enfants de 0 à 5 ans	
Enfants de 6 à 12 ans	
Adolescents de 13 à 17 ans	
Adultes de 18 à 59 ans	
Aînés de 60 ans et plus	

Décrivez brièvement votre programme d'activités pour l'année à venir. Vous pouvez joindre une copie de votre calendrier d'activités, s'il y a lieu.

5. Liste des membres du conseil d'administration

Fonction	Nom	Adresse	Téléphone

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**

Centre communautaire Marcel-Giroux
4501, rue Bannantyne

Verdun (Québec) H4G 1E3

téléphone: 514 765-7150

télécopieur: 514 765-7263

ANNEXE 2

MISE À JOUR DE LA RECONNAISSANCE

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**

Centre communautaire Marcel-Giroux
4501, rue Bannantyne

Verdun (Québec) H4G 1E3

Téléphone: 514 765-7150

Télécopieur: 514 765-7263

MISE À JOUR DE LA RECONNAISSANCE

1. Liste de documents à fournir (en annexe)

- ☐ Fiche de l'organisme reconnu (formulaire à remplir par l'organisme reconnu donnant les renseignements pour la mise à jour de sa reconnaissance ainsi que les renseignements publics permettant de mettre à jour la liste des organismes);
- ☐ Rapport financier de la dernière année;
- ☐ Liste des membres du conseil d'administration et leurs coordonnées;
- ☐ Liste des membres de l'organisme et incluant leurs coordonnées et les numéros de carte Accès Verdun valides, si requis;
- ☐ Mise à jour de la charte, s'il y a lieu;
- ☐ Mise à jour des règlements généraux, s'il y a lieu;
- ☐ Calendrier des activités;
- ☐ Documents promotionnels de l'organisme;
- ☐ Date de la prochaine assemblée générale;
- ☐ Si possible, le logo de l'organisme en format électronique.

2. Fiche de l'organisme reconnu (voir page suivante)

FICHE DE L'ORGANISME
RECONNU

Nom de l'organisme		No carte Accès Verdun	
	Renseignements pour la mise à jour de votre reconnaissance	Renseignements pour diffusion publique (si différent)	
Adresse			
Téléphone			
Télécopieur			
Courriel			
Site Internet			

Répondant			
Adresse			
Téléphone		Courriel	

LIEU D'OPÉRATION

MISSION ET OBJECTIFS

RESSOURCES HUMAINES

CARACTÉRISTIQUES

AUTRES IMPLICATIONS

SOURCES DE FINANCEMENT

ACTIVITÉS

Signature du répondant		Date	
Personne ressource CSLDS		Dernière mise à jour le	

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**

Centre communautaire Marcel-Giroux
4501, rue Bannantyne
Verdun (Québec) H4G 1E3

Téléphone: 514 765-7150
Télécopieur: 514 765-7263

ANNEXE 3

LISTE DES ORGANISMES

LISTE DES ORGANISMES

1. ORGANISMES RECONNUS SELON LA POLITIQUE DE SOUTIEN

A.A. Agoraphobes anonymes de Verdun
A.A. Fierté Jeunesse
A.A. Groupe de L'Île-des-Soeurs
A.A. Midi Verdun
Académie de Ballet de Verdun
Action surveillance Verdun
Amalgame Montréal inc.
Ancre des Jeunes (L')
Antenne universitaire de Verdun (UTA)
Antilopes Triathlon
Association de conditionnement physique
Association de Moto-tourisme Verdun
Association de parents et amis pour le bien-être mental du sud-ouest de Montréal (APABEMSO)
Association de Soccer mineur de Verdun
Association de Soccer mineur de Verdun – Division de L'Île-des-Soeurs
Association des artistes et artisans de Verdun
Association des professeurs de Musique du Québec
Association des propriétaires et résidents de l'Île-des-Sœurs (A.P.R.I.D.S)
Club des 4 pattes de L'Île-des-Sœurs - Ass. des propriétaires de chiens
Verdun canin (Association des propriétaires de chiens de Verdun)
Association du Football mineur de Verdun
Association du Hockey mineur de Verdun
Association Entre Tes Mains
Association Locataires de L'Île-des-Sœurs (A.L.I.S.)
Ateliers Beaux-Arts du Rivage
C.P.E. Centre Pause Parents-Enfants
C.P.E. Chez Picotine
C.P.E. Les Trotinettes
C.P.E. Les Trotinettes : Installation Galurin
C.P.E. de L'Île-des-Sœurs
C.P.E. Enfants Soleil
C.P.E. Parminou
C.P.E. Petits lapins (Les)
Café des retraités (arr. Verdun)
Camp Énergie
Carrefour Jeunesse emploi de Verdun

Catholic Community Services - Little Learners
Centre communautaire Dawson
Centre communautaire des Aînés de Verdun
Centre d'aide aux familles immigrantes (CASA CAFI)
Centre de culture arabe de Verdun
Centre de réadaptation Lisette-Dupras
Centre des Femmes de Verdun
Centre social et culturel de L'Île-des-Sœurs
CESAREI- Carrefour interculturel et média communautaire de Verdun
Chantier d'Afrique du Canada (CHAFRIC)
Chantier d'apprentissage optimal (CHAPOPOP)
Cible Retour à l'Emploi
Club de bateau-dragon de Verdun
Club de Bridge de l'Île des Sœurs
Club de Judo de Verdun
Club de Patinage artistique de Verdun
Club de Pétanque de Verdun
Club de Photo de Verdun
Club de tennis Woodland Inc.
Club de vélo Île-des-Sœurs
Club des petites sorties familiales
Club Lions de Verdun
Club Optimiste Saint Lawrence
Club Optimiste Verdun Inc.
Club Richelieu Verdun
Club social Les Amis des Scouts Verdun / LaSalle / Brossard
Club XM Condor Inc.
Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun
Comité citoyens de la fête nationale à Verdun
Comité d'Embellissement
Coopérative d'habitation Les bons voisins de Verdun
Coopérative d'habitation Les Beaux Jours
Coopérative Perce-neige de Verdun
Corporation l'Espoir du Déficient
Corps de Cadets No 2800 Verdun
Culture élémentaire Verdun
Cyclo-Ratons
Danse Country au Galop
École Chinoise Nouveau Siècle

Empreintes d'artistes
Fondation de la Maison de l'Afrique
Full Flash de Verdun (Optimistes)
Grandir sans frontières
Groupe Animation
Groupe familial de L'Île-des-Soeurs
Harmonie Richelieu Mgr-Richard de Verdun
Institut Nazareth & Louis-Braille
J'apprends avec mon enfant
Karaté communautaire Shotokan Verdun
La Maison de la culture arabe
L'Art d'élever des enfants (AEE)
L'Autre Maison Inc.
Le Centre de culture et d'art de l'Esprit Paon
Les Amateurs de Baseball mineur de Verdun
Ligue familiale de Hockey de Verdun
Magie-Concept
Maison de Jeunes Le Point de Mire Inc.
Maison des Familles de Verdun
Maison du Réconfort
Maison Répit Oasis inc.
Musique pour tous - Musica per tutti
Nourri Source
Olympiques spéciaux du Québec – Région du Sud-Ouest
Omnium Bruno Fortin
Pause Parents-Enfants de Verdun Inc.
Projet P.A.L. Inc.
Projet Suivi communautaire
Refuge pour chats de Verdun
Repère des jeunes de L'Île-des-Soeurs (Le)
Réseau d'Entraide de Verdun
Réseau-Bénévoles de Verdun inc.
Riverview Home & School
Roue partira Inc. (La)
Saint-Vincent de Paul - Conférence de Verdun
Scouts de L'Île-des-Soeurs (270e groupe)
Scouts Notre-Dame-de-Lourdes (30e groupe)
Société d'histoire et de généalogie de Verdun

Société d'horticulture de L'Île des Sœurs
Société d'horticulture Les Pouces Verts
Société d'horticulture de Verdun
Studio La Volière
Toujours Ensemble
Transatlantique Montréal, manifestation de danse contemporaine

2. INSTITUTIONS RECONNUES D'OFFICE

C.S.S.S. SUD-OUEST VERDUN
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission sportive du Lac Saint-Louis
École Lévis-Sauvé
École Notre-Dame-de-la-Garde
École Notre-Dame-de-la-Paix
École Notre-Dame-de-Lourdes
École Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
École primaire Île-des-Soeurs
École Riverview (School)
Église Baptiste Évangélique de la Grâce
Verdun Community Church - (Pioneer Clubs)

3. TABLES DE CONCERTATION RECONNUES D'OFFICE

C.V.I.I.C.
Comité de sécurité alimentaire de Verdun
Concertation des ressources pour aînés de Verdun
Concertation en développement social de Verdun (CSDV)
Table de concertation en Relations interculturelles
Table de concertation Famille de Verdun
Table de concertation Jeunesse de Verdun
Table sur le logement social à Verdun

4. ORGANISMES LIÉS PAR CONVENTION DE BAIL OU ENTENTES ET RECONNUS D'OFFICE

Club de Boulingrin de Verdun
Club de tennis intérieur de L'Île-des-Sœurs
Croix-Rouge - Section Sud-Ouest de Montréal
École de Cirque de Verdun

5. AUTRES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN

Brigade Ambulancière St-Jean
Commission sportive du Lac Saint-Louis
Corporation du Pôle des Rapides
Fondation du Centre hospitalier de Verdun
Forum Économique
Hôpital Douglas
Légion Royale Canadienne - Succursale No 4
Meals on Wheels
S.D.C. Wellington
T.R.A.C. (travail de rue / Action communautaire)
Vélo-Sécur